

Pas de Canadienne outré-mer

Par décision du gouvernement canadien à la demande des autorités militaires

Ottawa, 13. — M. Raoul Dandurand, leader du gouvernement à la Chambre haute, a déclaré hier que les autorités avaient décidé de continuer d'interdire aux femmes de se rendre outre-mer, excepté dans des cas particuliers. Cette décision est contenue dans un arrêté ministériel adopté le 4 juin dernier. Cet arrêté est semblable à celui qui a été passé, en février 1917, durant la dernière grande guerre. C'est à la demande des autorités militaires canadiennes, ainsi que sur les représentations du haut-commissaire canadien à Londres, que le présent arrêté ministériel a été adopté.

Il a été jugé qu'il ne serait pas sage, particulièrement à cette période critique de la guerre, d'accroître le problème du transport, celui du logement et de l'alimentation là-bas, alors que l'on n'a aucune assurance que les femmes, dès leur arrivée outre-mer, soient acceptées dans les services. On a cru également que ce ne serait pas une manière efficace d'utiliser nos ressources que de transporter des Canadiennes de l'autre côté de l'océan pour y faire un travail pour lequel il y a suffisamment de femmes anglaises disponibles au Royaume-Uni.

M. Arthur Meighen, leader de l'opposition, a répondu que personne ne met en doute la sagesse de ne pas laisser circuler les femmes dans les secteurs où la bataille se livre. Ce qu'il a demandé, c'est de permettre à une classe spéciale de Canadiennes, désireuses d'accomplir du travail de guerre dans les services auxiliaires en Grande-Bretagne, de se rendre là-bas. Ces femmes sont acceptées par les services auxiliaires féminins, pourvu qu'elles subissent un examen médical satisfaisant. Le sénateur Meighen a demandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que cet examen médical puisse être subi de ce côté-ci de l'Atlantique. Le nombre de ces femmes n'est pas considérable. M. Meighen a ajouté que le gouvernement ferait bien d'organiser au pays des services auxiliaires féminins, puisque les membres des services auxiliaires féminins des Iles britanniques doivent venir de ce côté-ci de l'Atlantique, conformément au plan d'entraînement des aviateurs anglais aux États-Unis.

Le Sénat se réunit cet après-midi à 3 heures.

M. Meighen proteste

Ottawa, 12. — M. Arthur Meighen, leader du Sénat, a protesté aujourd'hui avec vigueur contre le refus des autorités de permettre aux femmes canadiennes, qui en sont désireuses, de faire du travail de guerre outre-mer.

Bien qu'un certain nombre de femmes canadiennes aient été acceptées par les services auxiliaires des Iles britanniques qui les ont suppliées, pour ainsi dire, de venir à leur aide, ces femmes ne peuvent obtenir la permission de traverser l'océan, a dit le leader conservateur: "Cela signifie que les femmes du Canada ne peuvent pas aider à leurs soeurs des Iles britanniques". Tandis que l'on refuse cette permission aux femmes canadiennes, des membres du service féminin auxiliaire de l'aviation anglaise sont arrivés, il y a quelques jours à peine, de ce côté-ci de l'Atlantique, conformément au plan d'entraînement des aviateurs anglais aux États-Unis.

M. Raoul Dandurand, leader du gouvernement, a promis de discuter l'affaire avec ses collègues du cabinet et de donner ensuite une réponse officielle au sénateur Meighen.

Le bill autorisant le Canadien-National à émettre des obligations pour une somme n'excédant pas \$29,414,206 afin de faire face à certaines dépenses en 1941 a reçu sa dernière lecture.